

**REPUBLIQUE DU MALI**

**Un Peuple- Un But- Une Foi**

**PROBLEMATIQUE DE L'APPROVISIONNEMENT ET  
DU FINANCEMENT DES INTRANTS AGRICOLES  
AU MALI**

**Mai 2007**

## **1. INTRODUCTION :**

Au Mali l'approvisionnement et le financement des engrais s'inscrivent dans une politique globale caractérisée par le libéralisme économique. En 2006 la Loi d'Orientation Agricole a été adoptée par l'assemblée nationale. Elle traite dans ses chapitres 7 et 8 les intrants et équipements agricoles et le financement de l'agriculture au Mali.

Cette volonté politique exprimée se justifie par les problèmes de productivité et de production qui se posent dans les zones agro écologiques et se caractérisent par la faiblesse de la fertilité des sols et la faible utilisation des semences de qualité.

Au Mali les intrants couramment utilisés sont : les engrais minéraux (les complexes coton et céréales, l'urée, le DAP, NPKS) et les engrais organiques (sabougnouman, fumures organiques à partir de la production paysanne)

L'essentiel des engrais minéraux est importé pour près de 45% de la valeur totale des importations agricoles.

## **2. PROBLEMATIQUE :**

Au Mali, les terres cultivables sont soumises à de fortes pressions conduisant à leur appauvrissement se caractérisant par la baisse de la fertilité des sols qui est l'une des contraintes majeures à l'accroissement des productions agricoles.

Malgré les efforts déployés en matière de restauration de la fertilité des sols à travers des actions engagées (PNVA, PGRN, SPGRN, etc.), le maintien du potentiel productif demeure insuffisant pour atteindre un niveau de production et de productivité capable d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire.

Le système agricole n'est pas suffisamment soutenu par un approvisionnement efficient en intrants et plus particulièrement dans les zones de cultures sèches.

En dépit de l'accroissement des ressources financières affectées à la couverture des besoins de financement en intrants, la mise à disposition des besoins complémentaires est nécessaire.

De tout ce qui précède, la question fondamentale demeure la définition des mesures politiques et stratégies à prendre pour assurer l'accès de la majorité des producteurs aux intrants agricoles en vue de contribuer à la croissance agricole, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

## **3. HYPOTHESE :**

La nécessité de produire plus pour nourrir une population en croissance exige la préservation de la capacité productive des sols tout en assurant une intensification de la production.

Cette hypothèse tiendra compte de :

- l'ensemble des politiques et stratégies mises en place pour soutenir une agriculture durable (SDDR, CSLP, LOA, politiques sectorielles, etc.)
- La facilitation de l'accès au crédit et aux intrants aux petits producteurs en tenant compte des expériences passées.
- Le renforcement des capacités de gestion des intrants par les acteurs à tous les niveaux.
- L'exécution correcte des tâches de chaque acteur dans le cadre de l'approvisionnement et du financement des intrants agricoles.

#### 4. MECANISMES D'APPROVISIONNEMENT :

Jusqu'en 1960, l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles était assuré par la Caisse Centrale de Crédit Agricole Mutuelle (CCCAM). En 1964, il est créé le Service de Crédit Agricole et Equipement Rural (SCAER), transformé en 1971 en Société de Crédit Agricole et d'Equipement Rural (SCAER). Cette nouvelle société a joué à la fois le rôle de centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles et d'institution de crédit. Elle a été remplacée par La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) créée en 1981 pour s'occuper de la fonction « crédit agricole ».

Les Opérations de Développement Rural (ODR) dans leur zone d'intervention ont également assuré la distribution des intrants et l'octroi du crédit agricole, en collaboration avec les institutions bancaires à travers des lignes de crédit spécifiques. La contrainte majeure du système était le faible taux de remboursement des crédits.

##### ▪ EVALUATION DES BESOINS :

Jusqu'à une époque récente, l'expression des besoins se faisait directement par l'encadrement de base en rapport avec les exploitants au niveau des ODR, des Offices et des Compagnies et ses besoins sont axés sur les cultures de rente (coton, arachide) et certaines cultures vivrières (riz, maïs, blé).

Suite aux états généraux du monde rural en décembre 1991 les méthodes d'évaluation des besoins ont été menées principalement par les organisations paysannes et les syndicats des producteurs dans le cadre du transfert des fonctions de commercialisation, d'approvisionnement et de transformation.

L'évaluation des besoins dans les zones pratiquant les cultures sèches est rarement faite. A part la fumure organique et rarement le phosphate du Tilemsi, dans ces zones on n'apporte pratiquement pas d'engrais minéraux. Aussi les problèmes d'approvisionnement de ces zones en intrants y sont très aigus.

Evaluation annuelle

Au niveau de l'ensemble des zones de production, l'évaluation des besoins en intrants agricoles se fait de façon annuelle.

**Tableau 1 : Les besoins en engrais et herbicides exprimés au titre de la campagne 2006-2007 :**

Désignation des produits	Besoins exprimés	Besoins satisfaits	% besoins solvables/besoins exprimés
Complexe coton	74 700T	74 700T	100
Urée	68 297T	34 889T	51
Complexe céréales	128 389T	25 800T	20 ,10
DAP	65 733T	3 876T	5,8
NPKS (Sugubè-Sugubè)	3 050T	1 448T	47
Sulphate de potasse	70T	20T	28,5
Sabugnuma	14 150T	3 620T	25,58
Herbicide coton	500 000L	500 000L	100
Herbicide maïs	300 000L	300 000L	100
Herbicide riz	88 500L	88 500L	100

**Sources :** DNA, CMDT

*Commentaire :* Le constat qui se dégage de ce tableau est la variation de la satisfaction des besoins de 5,8% à 100%. Dans les zones cotonnières la performance observée pourrait relever d'une meilleure structuration technique et financière. Par contre pour le complexe céréale qui est utilisé dans les autres zones la satisfaction des besoins est insuffisante à cause de la situation aléatoire de la pluviométrie et des difficultés d'accès aux crédits.

**Tableau 2 : Les besoins en semences exprimés au titre de la campagne 2006-2007 :**

Désignation des produits	Besoins exprimés	Besoins satisfaits	% besoins solvables/besoins exprimés
Coton	25 200	25 200	100
Maïs	5 031,52	Non disponible	Non disponible
Riz	17 775,78	Non disponible	Non disponible
Sésame	17,60	Non disponible	Non disponible
Mil	312	Non disponible	Non disponible
Sorgho	370	Non disponible	Non disponible
Blé	420	Non disponible	Non disponible
Arachide	450	Non disponible	Non disponible
Niébé	245	Non disponible	Non disponible
<b>Total</b>	<b>49 821,90</b>	Non disponible	Non disponible

**Sources :** DNA, CMDT

Commentaire : Les besoins en semences de coton sont cernés et complètement satisfaits par la CMDT et l'OHVN.

▪ **MECANISME :**

Le mécanisme d'approvisionnement en intrants agricoles varie fonction des zones de production et des structures d'encadrement.

**En zone CMDT :**

- Intrants Coton

L'approvisionnement est fait par la CMDT (commandes, achats, transports, livraisons et stockage). Le relais est assuré par les organisations paysannes qui assurent le transport et la distribution jusqu'au niveau du paysan.

- Intrants Céréales

Les Etats Généraux du secteur coton tenus du 17 au 19 avril 2001, ont recommandé le désengagement de la CMDT de l'approvisionnement en intrants céréales pour compter de la campagne 2002/2003. Depuis, c'est le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) qui assure l'approvisionnement en intrants céréales des zones cotonnières CMDT et OHVN. Des perspectives d'appui sont prévues dans le cadre du PASE II.

**En zone Office du Niger :**

Depuis la restructuration en 1994 de l'ON, la gestion du circuit d'approvisionnement est la suivante :

- mise en place d'une commission d'appui à l'approvisionnement en intrants en rapport avec la Chambre d'Agriculture ;
- organisation d'achats groupés ;
- diffusion de conseils et mise à disposition des producteurs d'un dossier type d'appels d'offres ;
- mise en place d'un cadre de concertation opérationnelle entre producteurs, opérateurs, fournisseurs et institutions financières.

Des perspectives d'appui sont prévues dans le cadre du PADON et de la mise en œuvre du Schéma Directeur de Développement de l'ON.

### **Au niveau des autres zones de production :**

Il s'agit des zones encadrées par la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), l'Office Riz Ségou (ORS), de l'Office Riz Mopti (ORM), de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB), de l'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS), les ONG et autres Projets et Programmes.

Depuis la restructuration des ODR au milieu des années 1980, il est assuré en partie par le don japonais KR2, les producteurs organisés, les ONG et les opérateurs économiques à travers des fonds de roulement (projets et programmes du Nord Mali) et les institutions financières.

#### **▪ LES CONTRAINTES MAJEURES LIEES A L'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS**

En dépit des multiples actions mises en place, des contraintes persistent à savoir :

- La fiabilité des données statistiques pour l'évaluation des quantités nécessaires en intrants, qui se traduit par le non respect des normes indiquées pour tendre vers une bonne productivité, surtout dans le domaine de la riziculture qui devrait assurer une meilleure compétitivité sur le plan sous régional.
- La faiblesse de la capacité des organisations paysannes dans la gestion des intrants subventionnés.
- La définition des responsabilités des acteurs et le manque de moyens nécessaires pour les permettre d'exécuter les tâches.
- La faible capacité de stockage dans les différentes zones de production.
- Le non respect des calendriers de livraison des produits dans les zones de production
- Le sous-dosage des engrais, les moyennes nationales 125kg/ha pour le complexe coton, 50kg/ha pour l'urée riz, il en est de même pour la fumure organique qui n'est utilisée que dans les parcelles de proximité.
- L'insuffisance du contrôle de qualité.
- Le coût élevé des engrais.
- La faible capacité de production des semences sélectionnées par les paysans semenciers.

### **5. MECANISME DE FINANCEMENT :**

#### **▪ Les acteurs majeurs du financement des intrants au Mali**

Dans le contexte du Mali, pour répondre à la forte demande du monde rural en équipement rural, un fonds commun a été domicilié au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture en 1960. Ce fonds a été transféré à la Banque de Développement du Mali (BDM) en 1964. En 1971, le SCAER fut érigé en société avec pour fonction principale l'approvisionnement en équipements et en intrants agricoles du monde rural. La Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) créée en 1981 reprit progressivement en charge le crédit agricole. Entre 1982 et 1985, elle a accordé des prêts à tous les secteurs de l'économie rurale et toutes les couches socioprofessionnelles du développement rural. Les problèmes de recouvrement des prêts ont conduit la banque à abandonner cette méthode de financement.

Jusqu'en 1994, la BNDA était la seule banque à assurer le financement des intrants de la filière coton.

Avec la dévaluation et la croissance de la filière coton, les besoins en ressources ont explosé et la BNDA n'a pu subvenir à la forte demande. Elle a alors sollicité la participation des autres banques maliennes dans le cadre d'un pool bancaire intrants créé en 1994. Six banques commerciales du Mali participent au financement des intrants (la BNDA, la BIM – SA, la BOA – Mali, la BMCD, la BCS - SA et Eco-Bank) au sein du Pool bancaire intrants. Un protocole d'accord de filière en définit les règles de fonctionnement auquel sont parties prenantes la CMDT, le SYCOV, et les banques de ce Pool Bancaire.

Cependant, les ressources du pool bancaire restent insuffisantes pour financer l'approvisionnement en intrants de la filière coton qui a connu depuis la campagne agricole 2002/03 une forte croissance, ce qui donna droit au pool pour assurer tout ou une partie de la couverture des besoins à partir des prêts contractés à l'extérieur sous l'égide du Gouvernement. Il verra l'entrée de la Banque Malienne de Solidarité (BMS) et d'autres Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) : Kafo Jiginew, Nièsigiso, Kondo Jigima.

Ainsi aujourd'hui le financement du monde rural a été pris en charge progressivement par trois nouveaux types d'intervenants : les banques (de développement et commerciales), les ONG, les projets et programmes et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). L'approvisionnement en intrants est assuré par les opérateurs privés, les organismes de développement, les projets et l'Etat.

Les organisations paysannes et d'autres formes d'organisation (conseil villageois) ont une longue expérience de financement des investissements collectifs pour le stockage des produits.

#### ▪ Les Besoins Financiers :

Le crédit aux intrants est le plus important pour les producteurs. Le crédit coton ne peut être isolé des autres demandes d'intrants puisque les producteurs considèrent la production de coton comme un élément du système de production qui fait alterner le coton et céréales dans une rotation. Les besoins pour les autres filières sont également de plus en plus exprimés et les partenaires financiers sont conscients du fait que la diversification devient un élément incontournable pour améliorer les revenus des producteurs. La question fondamentale est de trouver une solution durable pour la couverture des besoins financiers de la majorité des producteurs.

**Tableau 3 : Les besoins financiers exprimés au titre de la campagne 2006-2007 :**

Désignation/ Produits	Quantité		Besoins Financiers		
	total	solvable	totaux	solvables	Ecart+
Complexe coton	74 700T	74 700	18 301 500 000	18 301 500 000	0
Urée	68 297T	34 831	16 732 765 000	8 533 710 150	8 199 054 850
Complexe céréales	128 389T	25 806	31 455 305 000	6 322 516 305	25 132 788 695
DAP	65 733T	3 813	16 104 585 000	934 065 930	15 170 519 070
NPKS (Sugubè-Sugubè)	3 050T	1 434	747 250 000	351 207 500	396 042 500
Sulphate de potasse	70T	20	17 150 000	4 887 750	12 262 250
Sabugnuma	14 150T	3 620	778 250 000	199 076 350	579 173 650
Herbicide coton	500 000L	500 000	2 000 000 000	2 000 000 000	0
Herbicide maïs	300 000L	300 000	900 000 000	900 000 000	0
Herbicide riz	88 500L	88 500	354 000 000	354 000 000	0
<b>TOTAL</b>			<b>87 390 805 000</b>	<b>37 900 963 985</b>	<b>49 489 841 015</b>

*Commentaire :* On constate une différence considérable entre les besoins prévisionnels et la solvabilité

#### ▪ Les contraintes majeures liées au financement des intrants

Elles sont nombreuses et différentes selon les zones Agro écologiques et le degré d'encadrement des producteurs au Mali.

Les contraintes fondamentales à notre avis sont liées à la prédominance de la pauvreté rurale, qui constitue un frein certain à la modernisation de l'agriculture et l'amélioration de la productivité. Cette situation a été perçue par le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les OMD qui sont entrain d'élaborer du plan de développement pour lutter contre la faim et la malnutrition à moyen et long terme. Malgré les concepts de désengagement, de privatisation, de transfert de responsabilité, l'Etat en toute souveraineté doit accompagner le système de financement des intrants.

A cette contrainte fondamentale se greffent d'autres contraintes non moins importantes. Il s'agit de :

- La faible structuration des organisations paysannes et des syndicats pour une gestion durables des intrants malgré les efforts de l'Etat (ouverture de ligne de crédit par le projet, dotation des coopératives en équipement de première campagne etc.)
- La faiblesse des ressources financières du pool bancaire pour financer l'approvisionnement en intrants.
- Les conditions climatiques aléatoires des zones sèches et l'absence de la garantie de la couverture des risques. Les producteurs restent confrontés aux problèmes de remboursement et se sentent abandonner par les pouvoirs publics.
- Le caractère aléatoire d'un marché fluctuant non maîtrise de la demande et de l'offre ainsi que les prix.
- La disponibilité la qualité et le coût des intrants, ainsi les taux d'intérêt élevés selon les paysans
- Les faibles capacités financières des fournisseurs d'intrants pour mettre à disposition les intrants.
- Les cadres de concertation sont peu performants, pour la prise en charge des problèmes.

## **6. Les atouts majeurs**

- La volonté politique mainte fois exprimée, qui se concrétise par l'adoption de la LOA
- Le transfert progressif des activités d'approvisionnement en intrants céréales aux Producteurs s'est opéré à travers le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM), et aux organisations paysannes.
- L'implication d'un pool composé de Banques et d'institutions de Micro finance
- L'implication des privés et organisation des procédures de sélection par appel d'offre
- L'élaboration d'un plan national pour la gestion intégrée de la fertilité des sols
- L'existence d'une commission technique de réflexion et d'analyse sur l'approvisionnement en engrais
- L'existence d'un dispositif institutionnel comprenant : les structures techniques, les organisations paysannes, les organisations professionnelles, le réseau des chambres d'agriculture, les collectivités décentralisées, les ONG, les fournisseurs, les transportateurs, les banques.

## **7. Conclusion et recommandation**

La résolution des contraintes liées à l'approvisionnement et au financement des intrants a été entièrement traitée par le LOA conformément au titre I des dispositions générales de la Loi d'Orientation Agricole adoptée le 16 Août 2006 et des articles 2 à 6 qui définissent : le champ de l'ensemble des activités économiques du secteur agricole, les diversités agro écologiques, la prise en compte de la décentralisation et la lutte contre la pauvreté. Elles précisent l'implication de l'ensemble des acteurs qui devront concourir à la mise en oeuvre et l'évaluation concertée de la politique de développement agricole. Nous proposons l'application correcte de la loi d'orientation agricole qui est une volonté affirmée de l'ensemble du Peuple malien. Au niveau des chapitres sept et huit les actions à entreprendre sont clairement définies au niveau des articles qui traitent de la nécessité de créer un fonds national de développement agricole, la subvention aux exploitations agricoles, la diversification des instruments de financement, la bonification destiner à intensifier et à moderniser l'agriculture, la mise en place d'un fonds de garantie.

Aussi, la politique d'approvisionnement en intrants doit s'inscrire dans une logique de long terme conformément au CSLP II et l'OMD1 à l'horizon 2015, et dont la mise en œuvre se fondera sur la LOA.

Un Programme d'Approvisionnement en intrants et autres Produits Phytosanitaires des Producteurs mettra en synergie les intervenants pour satisfaire les besoins immédiats des producteurs de l'ensemble des zones agro climatiques du Mali.

---

<sup>1</sup> Objectifs de Développement du Millenium à l'horizon 2015